



Accord relatif à l'intéressement ITM LAI 2022-2024

Réunion DSC 07 avril 2022

Introduction



	Enveloppe Globale	Economique	Qualité	Sociaux	Autre
CFDT	10%	-Coût colis national : 1,75% -Coût colis local : 3%, si réalisé meilleur que le réalisé de l'année N-1 : 50% du critère Retraitement de tous les délestages Retraiter les opé' (paques et Noël) Critères communs ENTA et ERT	Transport : Reste à quai : 1% Ponctualité : 1% Reprises des vides : 2% Log : hygiène : 1%, sécurité : 1%, certification : 1%	Retraitements absences covid - absence courte durée : 1,5% - taux de fréquence : 1,5% Enta: 1 an d'historique	retraitement des deux premières années lors de l'ouverture d'une nouvelle base
CGT	14^{ème} mois				
CFTC	10%	-Retraitement des NAO sur les budgets -cc national 2% vs 1,75% -bonus : 50/50 cc national/cc local ENTA : Suppression cout km et coût palette : coût colis transport aval régional (idem ERT) à la place	Certification de service : suppression de la fiabilité de la certification de service (avec rattrapage : coefficient de remplissage) ENTA : critère reprise des vides	Objectifs plus atteignables (propositions envoyées) Abs Courte durée : entre 1 et 3 jours (vs. 7 jours)	Bases PTL : neutralisation de tous les impacts ENTA : prendre le meilleur entre l'intéressement ENTA et ERT + compensation ENTA de l'intéressement 2021 Mettre dans l'accord complément de 500€ si on perd le cout colis national
FO	12%	-Uniquement 1 critère : le coût colis national -Résultat apprécié au trimestre (ce qui est acquis au trimestre reste acquis) -Bonus : maintien des bonus : 0.50% si cc réel < cc budget -Principe de la règle de 3 entre CC +0% et +100% >> entre 100% et 0% du critère -si cc local maintenu : cc budget alors rattrapage si cc réel < cc N-1 = 50% du critère (vs 25%) -Retraitement de tous les délestages	Critères actuels ok Certification de service : neutraliser les RAQ inférieures à 3 palettes ENTA : critère reprise des vides	Paliers supplémentaires (ex un palier à 0.75%)	Bases en démarrage : prévoir rattrapage sur 2 années Enveloppe répartition 50/50 égalitaire proportionnel au salaire
CFE CGC	10%	- Coût colis nationale 2.5% - Transport : Coût palette transport aval 2.5%	Transport : Hygiène 1% - Certification 1% - Ponctualité 1% - Sinistralité 1%	Retraitement des absences pour COVID Rajout d'un palier à 0.75% pour les critères sociaux Transport : Absentéisme 1%	-ne veut pas double peine avec la PSO -Appréciation des critères au trimestre et/ou annuel au plus favorable des 2 -Retraitement du transfert d'activité et/ou volumes sur un nouveau site (déclinaison PTL) afin d'avoir aucun impact sur les 2 premières années d'activité ainsi que pour les délestages

Propositions de la direction – réunion du 07/04/22

Postulats



Les principales attentes d'ITM LAI, a fortiori dans le contexte du Plan de Transformation Logistique :

Livraison des points de vente dans des conditions optimales de satisfaction client ...

... et dans le respect des normes d'hygiène et de propreté, des règles de sécurité...

...et en répondant aux objectifs budgétaires fixés

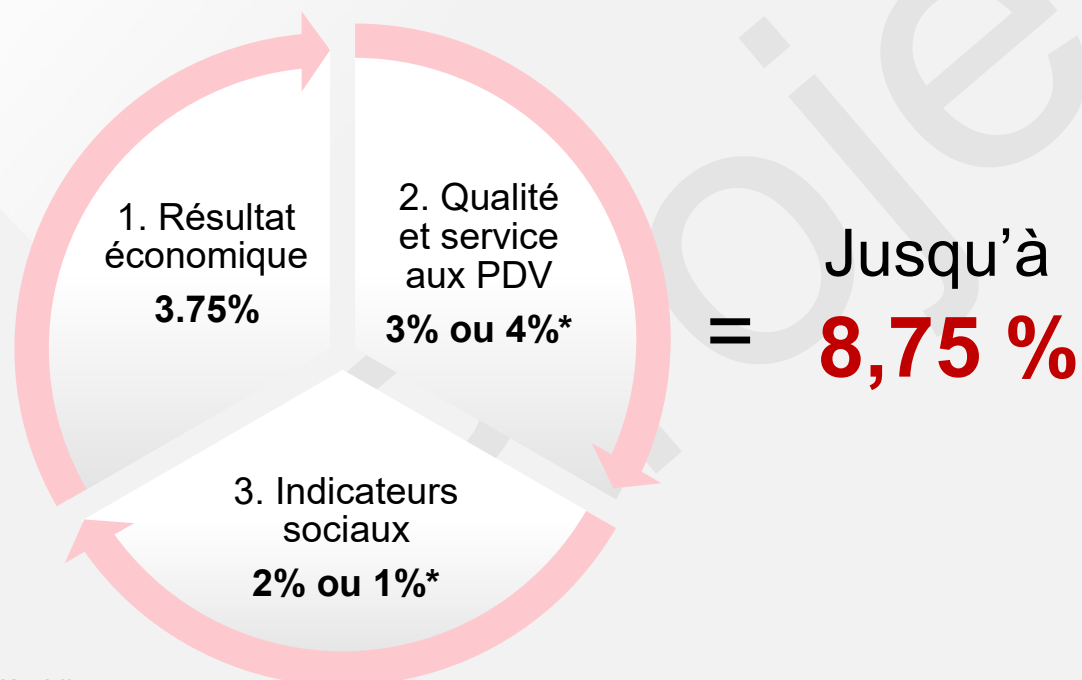
Par cet accord d'intéressement, la Direction souhaite impliquer les salariés d'ITM LAI dans l'atteinte de ces objectifs et reconnaître leur juste contribution à la réussite de l'entreprise.

Dispositions générales



 ➤ **Durée de l'accord : 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 (3 exercices)**

 ➤ **8.75%** de la Masse Salariale Brute, répartis en 3 leviers d'actions :



**selon le type d'établissement*

Répartition de l'enveloppe d'intéressement



Critères économiques
(National 1,75% et
Local 2%)

3,75%



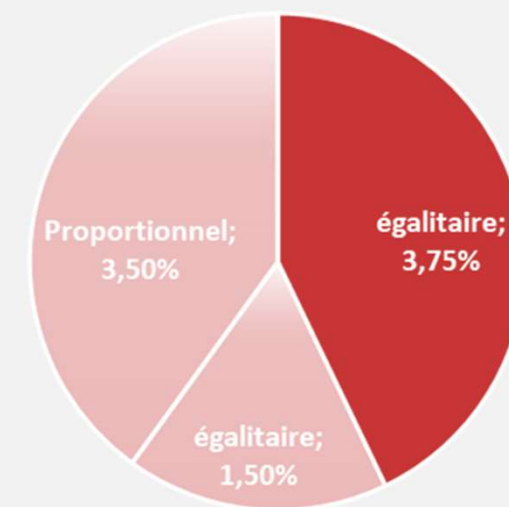
100%
égalitaire

Critères locaux
(service PDV et
critères sociaux)

5%



30% égalitaire
70% proportionnel au
salaire



Soit 5,25% égalitaire/ 3,50 % proportionnel



Critère économique commun à tous les établissements

- **Le coût colis total ITM LAI**

Critère coût colis national



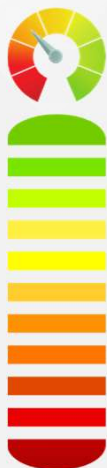
1,75%
8,75%



Le critère permettant de mesurer la performance économique d'ITM LAI est le coût colis total.

$$\text{Calcul du coût colis national} = \frac{\text{Total des charges ITM LAI}}{\text{Total des volumes traités ITM LAI}}$$

Le coût colis doit refléter un **équilibre** entre les **charges** et les **volumes traités**



Plusieurs
paliers
d'atteinte
du critère



Le coût colis réel de l'exercice doit être inférieur ou égal au budget

Coût colis Réel = budget	100%
Coût colis Réel = budget +0,25%	75%
Coût colis Réel = budget +0,50%	50%
Coût colis Réel = budget +0.75%	25%

4
paliers

Le calcul des coûts colis

Budget

1 Les charges

= Total des charges

- +Charges de structures
- +Charges d'exploitation
- +Charges d'expédition
- +Charges transport fixe et variable (hors amortissements)

Auxquelles sont retraitées

- les charges liées au PSE : les coûts spécifiques liés au Plan de Sauvegarde de l'Emploi ITM LAI
- La provision intéressement
- Les charges afférentes au blocage d'établissement lié à des évènements extérieurs

2 Les volumes

= Total des volumes traités

Réel

1 Les charges

= Total des charges

- +Charges de structures
- +Charges d'exploitation
- +Charges d'expédition
- +Charges transport fixe et variable (retraité du carburant) (hors amortissements)

Auxquelles sont retraitées les charges liées au PSE

- Les coûts spécifiques liés au Plan de Sauvegarde de l'Emploi ITM LAI

2 Les volumes

= Total des volumes traités



Critères des établissements logistiques

Critère coût colis entreposage



2%
8,75%



Le critère permettant de mesurer la performance économique des établissements est le coût colis entreposage établissement.

$$\text{Calcul du coût colis établissement} = \frac{\text{Total des charges établissement}}{\text{Total des volumes traités étab.}}$$

Le coût colis doit refléter un **équilibre** entre les **charges** et les **volumes traités**



Le coût colis réel de l'exercice doit être inférieur ou égal au budget

Plusieurs
paliers
d'atteinte
du critère



Coût colis Réel = budget	100%
Coût colis Réel = budget +0,50%	50%
Coût colis réel < Coût colis N-1	25%

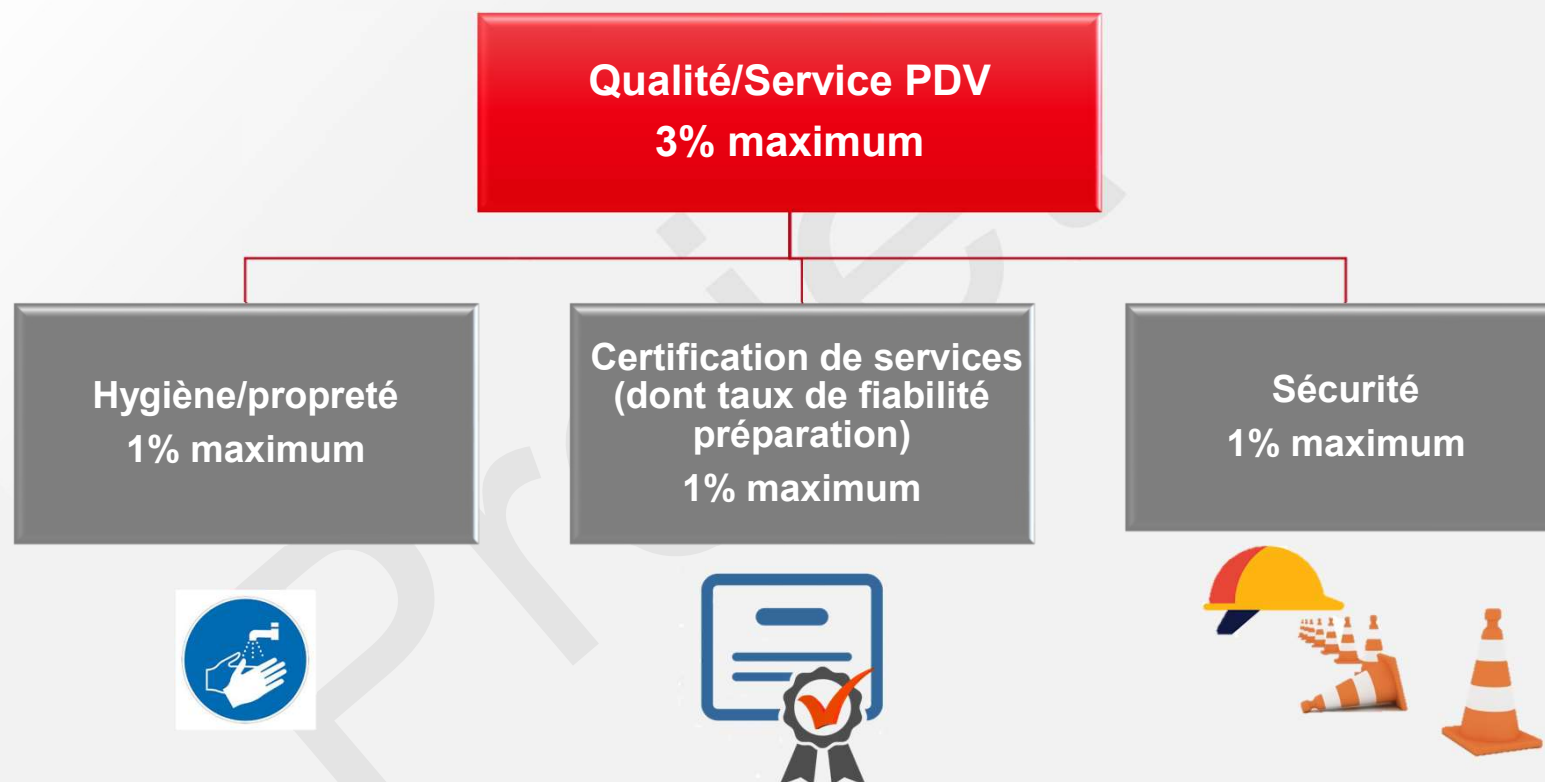
3
paliers

Prise en compte de l'amélioration par rapport à l'année précédente



Propositions de la direction – réunion du 07/04/22

Critères qualité et service PDV





Hygiène et propreté

1%
8,75%



L'objectif est d'atteindre un niveau d'excellence en matière de propreté/hygiène des entrepôts.
Ce critère est mesuré à partir des résultats annuels d'un **audit « hygiène et propreté »** réalisé par un prestataire spécialisé
-> **un audit programmé**
-> **un audit propreté inopiné**

Quelques exemples de non-conformité :
Fuite d'eau, fuite d'huile...etc.



Pour obtenir 100%, le taux d'éléments conformes doit être \geq à 80%.

Zone 1	Zone de préparation	x%
Zone 2	Locaux d'activité	x%
Zone 3	Abords du site	x%
Zone 4	Locaux sociaux	x%
Zone 5	Contenants	x%
HYGIENE & PROPLETE ENTREPOT		80% et plus

X% = $\frac{\text{nombre d'éléments conformes}}{\text{nombre d'éléments audités}}$

**100% du
critère**



Propositions de la direction – réunion du 07/04/22



Certification de services

(dont taux de fiabilité préparation ou « taux de service exploitation »)

1%
8,75%

L'objectif est de poursuivre la démarche de certification de services en place depuis plusieurs années au sein d'ITM LAI

Ce critère est mesuré à partir des résultats de l'audit « certification de services » réalisé par un prestataire spécialisé



la certification (ou le renouvellement de celle-ci) doit être **acquise au 31/12 de l'exercice**



=> 100% du critère (1%)



=> 0% du critère

Par exception si le critère n'est pas atteint MAIS que le « **taux de fiabilité préparation** » moyen de l'année est \geq à **99,7%**

OU

Par exception si le critère n'est pas atteint MAIS que le « **taux de service exploitation** » moyen de l'année est \geq à **98,9%**

⇒ 50% du critère (0,5%)



Sécurité

1%
8,75%



L'objectif est d'atteindre un niveau d'excellence en matière de sécurité au sein des entrepôts.

Ce critère est mesuré à partir des résultats annuels d'un « **audit sécurité** » réalisé par un prestataire spécialisé



Audit constitué de 3 volets

Documentaire	Tour de base	Interviews
Stand sécurité POI DU	Zone de préparation Locaux d'activité Abords du site Locaux sociaux	4 Interviews aux choix
Registre de sécurité polyvalent Plan de prévention Protocole de sécurité Permis de feu DRPE	Affichages Moyens de secours Règles spécifiques	<i>Exemples</i> - réceptionnaire - préparateur - chargeur - agent technique



Pour obtenir **100%**, le taux d'éléments conformes au titre des 3 volets doit être **≥ à 80%**.

Volets	Taux d'éléments conformes
Documentaire	x%
Tour de base	x%
Interviews	x%
Total	≥ à 80%

100% du critère

X% = $\frac{\text{nombre d'éléments conformes}}{\text{nombre d'éléments audités}}$

Critères sociaux



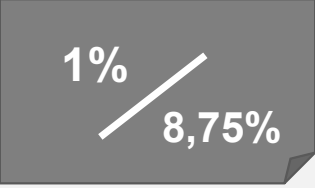
Indicateurs sociaux
2% maximum

**Critère Absentéisme de courte durée
établissement**
1%

**Critère Fréquence accidents du travail
établissement**
1%



Taux d'absentéisme de courte durée



L'objectif est d'améliorer le taux d'absentéisme de courte durée sur l'ensemble des établissements « bases logistiques » en ciblant un taux identique pour tous.

L'absentéisme dit « de courte durée » concerne les absences de 7 jours ou moins

$$\text{Calcul du taux d'absentéisme CD} = \frac{\text{Nombre d'heures d'absences CD retenues}}{\text{Temps « dû »}}$$



Plusieurs paliers d'atteinte du critère



Taux d'absentéisme courte durée ≤ 0,68%

Moyenne des 3 années 2019-2021

Taux d'absentéisme courte durée ≤ à 0,68%	100%
Taux d'absentéisme courte durée > 0,68% et < 0,75%	50%
Taux d'absentéisme courte durée ≤ à N-1	25%

3 paliers

Prise en compte de l'amélioration par rapport à l'année précédente

Propositions de la direction – réunion du 07/04/22



Taux d'absentéisme de courte durée

1% / 8,75%



Etablissements logistiques	2019	Etablissements logistiques	2020	Etablissements logistiques	2021
ITM LAI LOUVIERS	1,43%	ITM LAI ST QUENTIN FALLAVIER	1,46%	ITM LAI ST QUENTIN FALLAVIER	1,69%
ITM LAI BOURGES	1,38%	ITM LAI LOUVIERS	1,23%	ITM LAI LOUVIERS	1,13%
ITM LAI MAUCHAMPS	1,14%	ITM LAI BOURGES	1,20%	ITM LAI BOURGES	1,10%
ITM LAI ST QUENTIN FALLAVIER	1,12%	ITM LAI HEUDEBOUVILLE	1,11%	ITM LAI ROCHEFORT	1,09%
ITM LAI ROULLET	1,11%	ITM LAI CANLY	1,08%	ITM LAI CANLY	1,02%
ITM LAI CANLY	1,02%	ITM LAI ROULLET	0,96%	ITM LAI ROULLET	0,94%
ITM LAI HEUDEBOUVILLE	0,96%	ITM LAI LORIOLE	0,90%	ITM LAI HEUDEBOUVILLE	0,91%
ITM LAI ERBREE	0,94%	ITM LAI BEZIERS	0,78%	ITM LAI BRIGNOLES	0,80%
ITM LAI LORIOLE	0,88%	ITM LAI ROCHEFORT	0,72%	ITM LAI BEZIERS	0,74%
ITM LAI BRESSOLS	0,86%	ITM LAI BRIGNOLES	0,70%	ITM LAI ERBREE	0,70%
ITM LAI PIERRELATTE	0,85%	ITM LAI ERBREE	0,69%	ITM LAI LORIOLE	0,68%
ITM LAI ROCHEFORT	0,74%	ITM LAI AMILLY	0,69%	ITM LAI MAUCHAMPS	0,64%
ITM LAI BEZIERS	0,70%	ITM LAI CASTETS	0,61%	ITM LAI PAGNY	0,62%
ITM LAI PAGNY	0,68%	ITM LAI PIERRELATTE	0,57%	ITM LAI AMILLY	0,57%
ITM LAI AMILLY	0,64%	ITM LAI BRESSOLS	0,57%	ITM LAI CASTETS	0,55%
ITM LAI CASTETS	0,64%	ITM LAI LUXEMONT	0,55%	ITM LAI PIERRELATTE	0,49%
ITM LAI REYRIEUX	0,62%	ITM LAI SAINT HILAIRE	0,55%	ITM LAI GRAND FOUGERAY BC	0,47%
ITM LAI BRIGNOLES	0,59%	ITM LAI PAGNY	0,53%	ITM LAI NEULLIAC	0,46%
ITM LAI NOYANT TOURAINE	0,48%	ITM LAI SAINT GERAND	0,52%	ITM LAI VIMY	0,46%
ITM LAI SAINT HILAIRE	0,47%	ITM LAI NEULLIAC	0,52%	ITM LAI BRESSOLS	0,43%
ITM LAI GRAND FOUGERAY BC	0,45%	ITM LAI REYRIEUX	0,50%	ITM LAI SAINT GERAND	0,43%
ITM LAI CHAULNES	0,45%	ITM LAI GRAND FOUGERAY BC	0,50%	ITM LAI SAINT HILAIRE	0,40%
ITM LAI SAINT DIE	0,40%	ITM LAI VIMY	0,42%	ITM LAI CHAULNES	0,36%
ITM LAI LUXEMONT	0,40%	ITM LAI GOURNAY	0,42%	ITM LAI AVION	0,35%
ITM LAI NEULLIAC	0,38%	ITM LAI CHAULNES	0,39%	ITM LAI GOURNAY	0,35%
ITM LAI GOURNAY	0,35%	ITM LAI AVION	0,31%	ITM LAI SAINT DIE	0,31%
ITM LAI VIMY	0,32%	ITM LAI MAUCHAMPS	0,28%	ITM LAI LUXEMONT	0,30%
ITM LAI SAINT GERAND	0,26%	ITM LAI SAINT DIE	0,27%		
ITM LAI ARGENTRE	0,26%				
ITM LAI AVION	0,22%				
TOTAL	0,73%	TOTAL	0,73%	TOTAL LOG	0,69%

*hors covid

n du 07/04/22



Taux d'absentéisme de courte durée

1%
8,75%



	2019	2020	2021	Moyenne 3 années
Moyenne	0,69%	0,68%	0,67%	0,68%
Médiane	0,66%	0,57%	0,60%	0,61%
Tiers meilleur (1 tiers a un taux meilleur 2 tiers un taux moins bon)	0,46%	0,52%	0,46%	0,48%
Moyenne des Taux du tiers meilleur	0,35%	0,40%	0,38%	0,38%

**hors covid*



Fréquence Accidents du Travail

1%
8,75%



L'objectif est d'améliorer le taux de fréquence des accidents du travail pour l'ensemble des établissements « bases logistiques » en ciblant un taux identique pour tous.

$$\text{Calcul du taux de fréquence AT} = \frac{\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{Temps travaillé}} \times 1\,000\,000$$



Plusieurs paliers d'atteinte du critère



Taux de fréquence de l'établissement ≤ 49

Taux de fréquence AT \leq à 49	100%
Taux de fréquence AT > 49 et < 60	50%
Taux de fréquence AT \leq à N-1	25%

Moyenne pondérée des 3 années 2019-2021

3 paliers

Prise en compte de l'amélioration par rapport à l'année précédente

Propositions de la direction – réunion du 07/04/22



Fréquence Accidents du Travail

1%
8,75%



Etablissements logistiques	2019	
	Nb ac. du travail avec arrêt	Taux de fréquence
ITM LAI ERBREE	35	99,72
ITM LAI LORIOLE	31	98,18
ITM LAI LOUVIERS	32	79,69
ITM LAI BEZIERS	47	73,79
ITM LAI ST QUENTIN FALLAVIER	20	72,82
ITM LAI BRIGNOLES	32	71,28
ITM LAI BOURGES	36	66,57
ITM LAI CANLY	21	65,47
ITM LAI PIERRELATTE	20	59,33
ITM LAI CHAULNES	17	55,54
ITM LAI ROULLET	19	54,56
ITM LAI NOYANT TOURAINE	14	54,30
ITM LAI CASTETS	33	52,03
ITM LAI SAINT DIE	13	47,76
ITM LAI BRESSOLS	21	47,63
ITM LAI HEUDEBOUVILLE	18	45,53
ITM LAI LUXEMONT	13	45,07
ITM LAI REYRIEUX	10	38,23
ITM LAI MAUCHAMPS	6	36,14
ITM LAI NEULLIAC	6	32,80
ITM LAI PAGNY	10	30,86
ITM LAI AVION	6	29,62
ITM LAI GRAND FOUGERAY BC	6	25,56
ITM LAI GOURNAY	9	25,29
ITM LAI SAINT HILAIRE	6	25,21
ITM LAI VIMY	5	23,48
ITM LAI ARGENTRE	6	22,70
ITM LAI AMILLY	6	20,24
ITM LAI ROCHEFORT	6	19,96
ITM LAI SAINT GERAND	2	9,07
TOTAL		48,97

Etablissements logistiques	2020	
	Nb ac. du travail avec arrêt	Taux de fréquence
ITM LAI ST QUENTIN FALLAVIER	42	118,45
ITM LAI LOUVIERS	26	74,73
ITM LAI ERBREE	36	74,51
ITM LAI LORIOLE	20	71,72
ITM LAI BEZIERS	42	66,47
ITM LAI CASTETS	39	64,23
ITM LAI CANLY	17	58,52
ITM LAI BRIGNOLES	25	51,70
ITM LAI ROCHEFORT	14	48,65
ITM LAI GRAND FOUGERAY BC	11	47,47
ITM LAI PIERRELATTE	14	44,91
ITM LAI ROULLET	16	43,85
ITM LAI SAINT DIE	10	42,90
ITM LAI BRESSOLS	18	42,44
ITM LAI AMILLY	11	41,20
ITM LAI CHAULNES	13	40,97
ITM LAI SAINT GERAND	7	37,00
ITM LAI NEULLIAC	8	36,07
ITM LAI BOURGES	19	35,33
ITM LAI MAUCHAMPS	5	34,85
ITM LAI HEUDEBOUVILLE	13	34,81
ITM LAI SAINT HILAIRE	8	33,07
ITM LAI REYRIEUX	7	32,33
ITM LAI PAGNY	9	32,00
ITM LAI AVION	6	29,65
ITM LAI LUXEMONT	6	21,53
ITM LAI GOURNAY	4	13,12
ITM LAI VIMY	2	10,27
TOTAL		46,42

Etablissements logistiques	2021	
	Nb ac. du travail avec arrêt	Taux de fréquence
ITM LAI LORIOLE	28	111,88
ITM LAI ST QUENTIN FALLAVIER	45	93,68
ITM LAI BEZIERS	49	79,04
ITM LAI BRIGNOLES	41	70,76
ITM LAI LOUVIERS	22	65,66
ITM LAI MAUCHAMPS	11	63,98
ITM LAI ROCHEFORT	17	58,82
ITM LAI BOURGES	29	53,02
ITM LAI CHAULNES	16	52,33
ITM LAI ROULLET	19	51,99
ITM LAI ERBREE	27	51,83
ITM LAI PAGNY	15	51,50
ITM LAI HEUDEBOUVILLE	18	50,53
ITM LAI CASTETS	31	50,00
ITM LAI GRAND FOUGERAY BC	12	47,37
ITM LAI CANLY	12	45,21
ITM LAI BRESSOLS	18	44,72
ITM LAI SAINT HILAIRE	10	44,15
ITM LAI LUXEMONT	10	37,73
ITM LAI SAINT GERAND	5	33,65
ITM LAI GOURNAY	8	28,85
ITM LAI PIERRELATTE	8	26,82
ITM LAI AMILLY	7	26,22
ITM LAI NEULLIAC	8	25,08
ITM LAI SAINT DIE	5	24,02
ITM LAI VIMY	4	19,87
ITM LAI AVION	0	0,00
TOTAL		52,39



Fréquence Accidents du Travail

1%
8,75%



	2019	2020	2021	Moyenne 3 années
Moyenne pondérée	48,97	46,42	52,39	49,26
Moyenne	47,61	45,81	48,47	47,30
Médiane	46,58	41,82	52,39	46,93
Tiers meilleur (1 tiers a un TF meilleur 2 tiers un TF moins bon)	32,15	35,33	42,01	36,50
Moyenne des TF du tiers meilleur	23,20	27,70	24,69	25,20



Critères des établissements Transport



Périmètre ERT/ENTA

Dès 2022...



... des critères communs ERT/ENTA



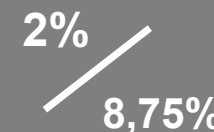
Projet

Coût colis transport régional



Région transport	Charges	Volumes
Pôle Nord Ouest	ENTA Nord Ouest ERT Ouest	Erbrée, Neulliac, Gd Fougeray BC
Pôle RP	ENTA RP ERT RP	Heudebouville, Louvier, Amilly, St Hilaire, Mauchamps, Bourges, VSD2, PMS
Pôle Nord Est	ENTA Nord Est ERT Nord ERT Est	Pagny, Avion, Luxemont, St Dié, Canly, Chaulnes
Pôle Sud Ouest	ENTA Sud Ouest ERT Sud Ouest	Roulet, Castets, Montbartier, Gournay, Bressols BC
Pôle Sud Est	ENTA Sud Est ERT Sud Est	Rochefort/Dole, SQF, Brignoles, Pierrelatte/Donzère, Loriol/Bollene, Béziers, Miramas/GRANS

Coût colis transport régional



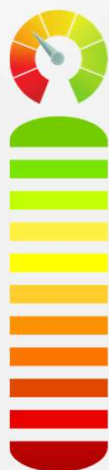
Le critère permettant de mesurer la performance économique des directions régionales transport aval (ENTA/ERT réunis) est le **coût colis transport régional**.

Calcul du coût colis transport régional =

Total des charges transport régional
(ERT / ENTA réunis)

Total des volumes traités étab.

Le coût colis doit refléter un **équilibre** entre les **charges** et les **volumes traités**



Plusieurs
paliers
d'atteinte
du critère



Le coût colis réel de l'exercice doit être inférieur ou égal au budget

Coût colis Réel = budget	100%
Coût colis Réel = budget +0,50%	50%
Coût colis réel < Coût colis N-1	25%

3
paliers

Prise en compte de l'amélioration par rapport à l'année précédente

Propositions de la direction – réunion du 07/04/22

Critères « qualité »

3%
8,75%



Critères « qualité »
3%



Taux de ponctualité PDV



xx%
8,75%



Un des critères permettant de mesurer la qualité de service du transport est le Taux de Ponctualité PDV.
Ce critère mesure le nombre de livraisons ponctuelles effectuées en regard des livraisons prévisionnelles.

Calcul du taux de ponctualité PDV =

Nombre de livraisons ponctuelles

Nombre de livraisons réalisées



Pour obtenir 100%, le taux de ponctualité PDV doit être **≥ à 96 %** au niveau de chaque direction régionale transport

Taux de ponctualité PDV ≥ 96%	100%
Taux de ponctualité PDV < 96%	0%

Taux de reste à quai

xx%
8,75%



Afin de co-responsabiliser les bases logistiques et les ERT à l'amélioration des « reste à quai », l'objectif est de retenir ce critère au niveau des 5 directions régionales transport (ERT / ENTA réunis). L'appréciation de l'atteinte de ce critère se fera en fin d'exercice.

Nombre de supports en « reste à quai »
Nombre total de supports expédiés + nombre de supports en « reste à quai »*

*Le « reste à quai » est un support physique non livré en PdV dans les délais prévus au cahier des charges PdV. Il est en « reste à quai » à partir du moment où il est prévu en livraison pour arriver théoriquement à l'heure en PDV mais non expédié après la fin des départs.



Pour obtenir 100%, le critère « reste à quai » doit être atteint dans **2/3 des établissements « bases logistiques »** entrant dans le périmètre de chaque direction transport régionale considérée.

Atteinte du critère Taux de « reste à quai »

Bases « frais » : Taux de « reste à quai » ≤ à **0,15 %**

Bases « sec » : Taux de « reste à quai » ≤ à **0,30 %**

Bases « mixte » : Taux de « reste à quai » ≤ à **0,15 %**

Bases	RAQ	Taux d'atteinte RAQ
Base 1 SEC	Si ≤ 0,30 %	100%
Base 2 FRAIS	Si ≤ 0,15%	100%
Base 3 mixte	Si ≤ 0,15%	100%
TOTAL Périmètre de l'ERT		3/3 ->100%

→ **100% du critère**

Si taux de reste à quai cible atteint ≥ 2/3 des bases logistiques	100%
Si taux de reste à quai cible atteint < 2/3 des bases logistiques	0%

Taux de sinistralité



1%
8,75%



proposition

Un des critères permettant de mesurer la qualité de service des directions régionales transport est le taux de sinistralité

Ce critère mesure le nombre de sinistres responsables (des conducteurs internes) comptabilisés au sein des directions transport régionales, en regard des kilomètres parcourus (conducteurs internes).

$$\text{Calcul du taux de sinistralité} = \frac{\text{Sinistres (tracteurs + semis) responsables région}^*}{\text{kms parcourus région}}$$

*Source assureur



Pour obtenir **100%**, le taux de sinistralité doit être inférieur à **0,0809 ‰**

i

0,0809 ‰ (0,0809 sinistres pour 10k kilomètres parcourus)
Correspond à la médiane 2021

Taux de sinistralité < 0,0809 ‰	100%
Taux de sinistralité < N-1	50%

2
paliers

Prise en compte de l'amélioration par rapport à l'année précédente



Taux de reprise contenants

xx%
8,75%

NEW

Un des critères permettant de mesurer la qualité de service de la direction régionale transport est le Taux de reprise « des vides ». Ce critère mesure le nombre de supports repris par rapport au nombre de supports livrés.

$$\text{Calcul du taux de reprise des contenants} = \frac{\text{Nombre de supports repris}}{\text{Nombre de supports livrés}}$$



Pour obtenir 100%, le taux de reprise des contenants doit être **≥ à 95 %**

Taux de reprise ≥ à 95 %	100%
Taux de reprise > N-1	50%

2
paliers

Prise en compte de l'amélioration par rapport à l'année précédente



Critères sociaux

2%
8,75%



Indicateurs sociaux
2% maximum

Critère Absentéisme de courte durée
1%

Critère Fréquence accidents du travail
1%



Critère taux d'absentéisme de courte durée

1%
8,75%



L'objectif est d'améliorer le taux d'absentéisme de courte durée sur l'ensemble des directions régionales transport en ciblant un taux identique pour tous.

L'absentéisme dit « de courte durée » concerne les absences de 7 jours ou moins

$$\text{Calcul du taux d'absentéisme CD} = \frac{\text{Nombre d'heures d'absences CD retenues}}{\text{Temps « dû »}}$$



Plusieurs paliers d'atteinte du critère



Taux d'absentéisme courte durée $\leq 0,40$ %

Taux d'absentéisme courte durée \leq à 0,40 %	100%
Taux d'absentéisme courte durée $> 0,40$ et $< 0,50$ %	50%
Taux d'absentéisme courte durée \leq à N-1	25%

Prise en compte de l'amélioration par rapport à l'année précédente

Moyenne des 2 années 2019-2021

3 paliers

Propositions de la direction – réunion du 07/04/22



Critère taux d'absentéisme de courte durée

1%
8,75%



	2020
ITM LAI ENTA NORD EST	0,46%
ITM LAI ENTA NORD OUEST	0,43%
ITM LAI ENTA SUD EST	0,49%
ITM LAI ENTA SUD OUEST	0,21%
TAUX MOYEN ENTA	0,40%
ITM LAI ERT CENTRE EST	0,24%
ITM LAI ERT CENTRE OUEST	0,36%
ITM LAI ERT EST	0,56%
ITM LAI ERT NORD	0,26%
ITM LAI ERT OUEST	0,33%
ITM LAI ERT REGION PARISIENNE	0,12%
ITM LAI ERT SUD EST	0,00%
ITM LAI ERT SUD OUEST	0,28%
TAUX MOYEN ERT	0,27%
TOTAL ERT / ENTA réunis	0,37%

	2021
ITM LAI ENTA NORD EST	0,40%
ITM LAI ENTA NORD OUEST	0,36%
ITM LAI ENTA SUD EST	0,52%
ITM LAI ENTA SUD OUEST	0,60%
TAUX MOYEN ENTA	0,47%
ITM LAI ERT CENTRE EST	0,25%
ITM LAI ERT CENTRE OUEST	0,32%
ITM LAI ERT EST	0,20%
ITM LAI ERT NORD	0,00%
ITM LAI ERT OUEST	0,10%
ITM LAI ERT REGION PARISIENNE	0,24%
ITM LAI ERT SUD EST	0,16%
ITM LAI ERT SUD OUEST	0,37%
TAUX MOYEN ERT	0,20%
TOTAL ERT / ENTA réunis	0,44%

Moyenne 2020-2021
= 0,40



Critère Fréquence Accidents du Travail

1% / 8,75%



L'objectif est d'améliorer le taux de fréquence des accidents du travail pour l'ensemble des établissements « bases logistiques » en ciblant un taux identique pour tous.

$$\text{Calcul du taux de fréquence AT} = \frac{\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{Temps travaillé}} \times 1\,000\,000$$



Taux de fréquence AT cible ≤ 78 sur 3 Ans

Moyenne des 3 années 2019-2021

3 paliers

2022	Taux de fréquence AT ≤ à 91	100%
	Taux de fréquence AT > 91 et ≤ 100	50%
	Taux de fréquence AT ≤ à N-1	25%
2023	Taux de fréquence AT ≤ à 84	100%
	Taux de fréquence AT > 84 et ≤ 91	50%
	Taux de fréquence AT ≤ à N-1	25%
2024	Taux de fréquence AT ≤ à 78	100%
	Taux de fréquence AT > 78 et ≤ 84	50%
	Taux de fréquence AT ≤ à N-1	25%

Prise en compte de l'amélioration par rapport à l'année précédente

Prise en compte de l'amélioration par rapport à l'année précédente

Prise en compte de l'amélioration par rapport à l'année précédente

PROGRESSION



Plusieurs paliers d'atteinte du critère



Critère Fréquence Accidents du Travail

1%
8,75%



	2020
ITM LAI ERT CENTRE EST	0
ITM LAI ERT CENTRE OUEST	0
ITM LAI ERT EST	0
ITM LAI ERT NORD	0
ITM LAI ERT OUEST	0
ITM LAI ERT REGION PARISIENNE	0
ITM LAI ERT SUD EST	0
ITM LAI ERT SUD OUEST	0
ITM LAI ENTA NORD EST	88,35
ITM LAI ENTA NORD OUEST	69,18
ITM LAI ENTA SUD EST	89,90
ITM LAI ENTA SUD OUEST	87,45
MOYENNE PONDEREE ENTA	83,90
MOYENNE ENTA	83,72
MOYENNE PONDEREE ENTA ERT réunis	64,63

	2021
ITM LAI ERT CENTRE EST	0
ITM LAI ERT CENTRE OUEST	0
ITM LAI ERT EST	0
ITM LAI ERT NORD	0
ITM LAI ERT OUEST	0
ITM LAI ERT REGION PARISIENNE	0
ITM LAI ERT SUD EST	0
ITM LAI ERT SUD OUEST	0
ITM LAI ENTA NORD EST	126,75
ITM LAI ENTA NORD OUEST	57,72
ITM LAI ENTA SUD EST	95,56
ITM LAI ENTA SUD OUEST	142,11
MOYENNE PONDEREE ENTA	107,34
MOYENNE ENTA	105,53
MOYENNE PONDEREE ENTA ERT réunis	91,62



Périmètre EIT

Critère économique : Cout palettes



2%
8,75%



Le critère permettant de mesurer la performance économique de l'EIT est le coût palettes transport amont.

$$\text{Calcul du coût palettes} = \frac{\text{Total des charges transport amont}}{\text{Total des volumes traités EIT}}$$



Pour obtenir 100% du critère, le **coût palettes réalisé l'année N** (coût palettes réel) doit être **inférieur** ou égal au **coût palettes budgété pour cette même année N** (coût palettes budget).



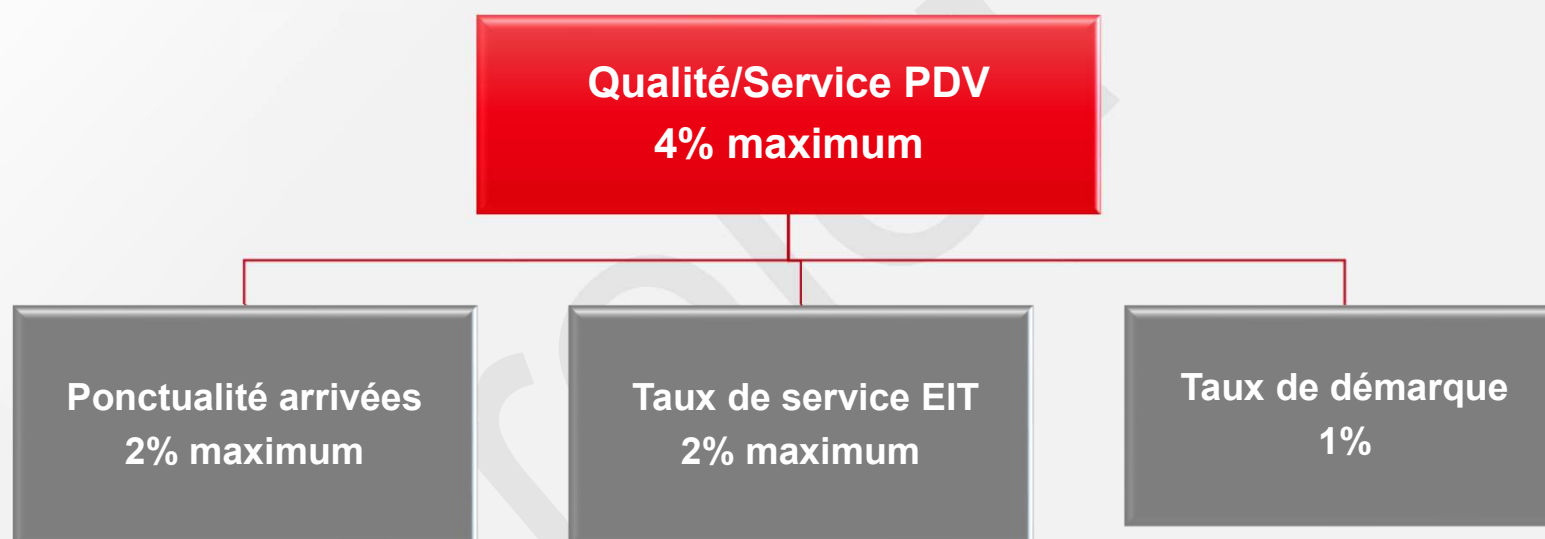
Si Coût palettes transport réel amont \leq Coût palettes transport budget amont	100%
Cout palettes Année N < cout palette Année N- 1	25%

Prise en compte de l'amélioration par rapport à l'année précédente



Critères qualité et service PDV

4%
8,75%





Taux de ponctualité arrivées

2% / 8,75%



Le critère « ponctualité arrivées » mesure le nombre de livraisons ponctuelles en regard des livraisons prévisionnelles.

$$\text{Taux de ponctualité} = \frac{\text{Nombre de livraisons ponctuelles}}{\text{Nombre de livraisons renseignées}}$$



Pour obtenir 100% dans un pôle, le taux de ponctualité arrivées doit être \geq à 95% au niveau du pôle



Taux de ponctualité du pôle \geq 95%	100%*
Taux de ponctualité du pôle $<$ 95%	0%

Pôles	Si \geq à 95%	Si $<$ 95%
Gros lots	0,333%	0
BNA	0,333%	0
Petits lots	0,333%	0
Frais	0,333%	0
FFL	0,333%	0
Interbase	0,333%	0
TOTAL	2%	0



*du critère au titre du pôle (soit 1/6 du critère : 0,333%)

Taux de « non servis » EIT

1%
8,75%



Le taux de non servis EIT est l'écart entre la quantité commandée par le point de vente et le stock disponible, ventilation motif 51 (responsabilité EIT)

Le taux de non servis retenu pour 2022 est le taux total hors rejets quotas 0

Cet indicateur est rapporté via le fichier TDS piloté par le service QHSE ITMLAI

Cet indicateur est édité chaque semaine.



Pour les exercices 2022, 2023 et 2024, l'objectif est d'être **< ou = à 0.10 %** de taux de NS EIT



Taux de « NS EIT » < ou = à 0.10 % au global EIT	100%
taux de « NS EIT » au niveau d'un pôle ≥ 0.10 % et < à 0.12%	50%

Taux de facturation litige

1%
8,75%



Ecart entre la valeur du litige facturé par le transporteur et la valeur litige refacturé par l'EIT

Le montant retenu pour calculer cette valeur est $\leq 0.17\%$

Taux de facturation litige = Démarque valeur / Achat transport

Cet indicateur est suivi mensuellement par le Contrôle de Gestion EIT



Pour les exercices 2022, 2023 et 2024, l'objectif est d'être **$\leq 0.17\%$** de taux de démarque EIT



taux facturation litige $\leq 0.17\%$ au global EIT	100%
taux facturation litige $> 0.17\%$ et $\leq 0.20\%$ au global EIT	50%



Taux d'absentéisme de courte durée

1%
8,75%



L'objectif est d'améliorer le taux d'absentéisme de courte durée sur l'ensemble des établissements « bases logistiques » en ciblant un taux identique pour tous.

L'absentéisme dit « de courte durée » concerne les absences de 7 jours ou moins

$$\text{Calcul du taux d'absentéisme CD} = \frac{\text{Nombre d'heures d'absences CD retenues}}{\text{Temps « dû »}}$$



Plusieurs
paliers
d'atteinte
du critère



Taux d'absentéisme courte durée ≤ 0,36%

Taux d'absentéisme courte durée ≤ à 0,36%	100%
Taux d'absentéisme courte durée > 0,36 et ≤ à 0,48%	50%
Taux d'absentéisme courte durée ≤ à N-1	25%

Prise en compte de l'amélioration par rapport à l'année précédente



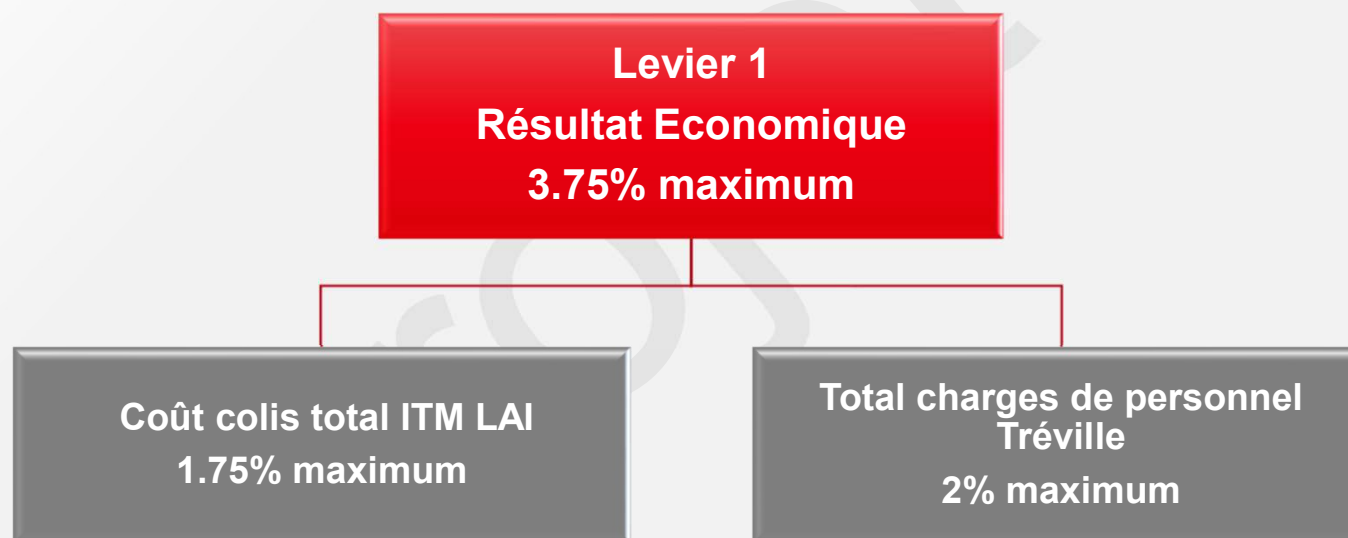
Propositions de la direction – réunion du 07/04/22



Tréville -Siège

Etab. siège : critères Economiques

3,75%
8,75%



Etab. siège : Total charges de personnel



2%
8,75%



Le critère permettant de mesurer la performance économique de l'établissement siège est le total charge de personnel

$$\text{Calcul du total charges de personnel} = \frac{\text{Total des charges année N}}{\text{Total des charges budget année N}}$$



Pour obtenir 100% du critère, le **total charges de personnel** doit être **inférieur** ou égal au **total des charges de personnel Budget**.



Si Total charges de personnel \leq Total charges de personnel budget	100%
Total charges de personnel = Budget +0,5	50%
Total charges de personnel < Total charges de personnel n-1	25%

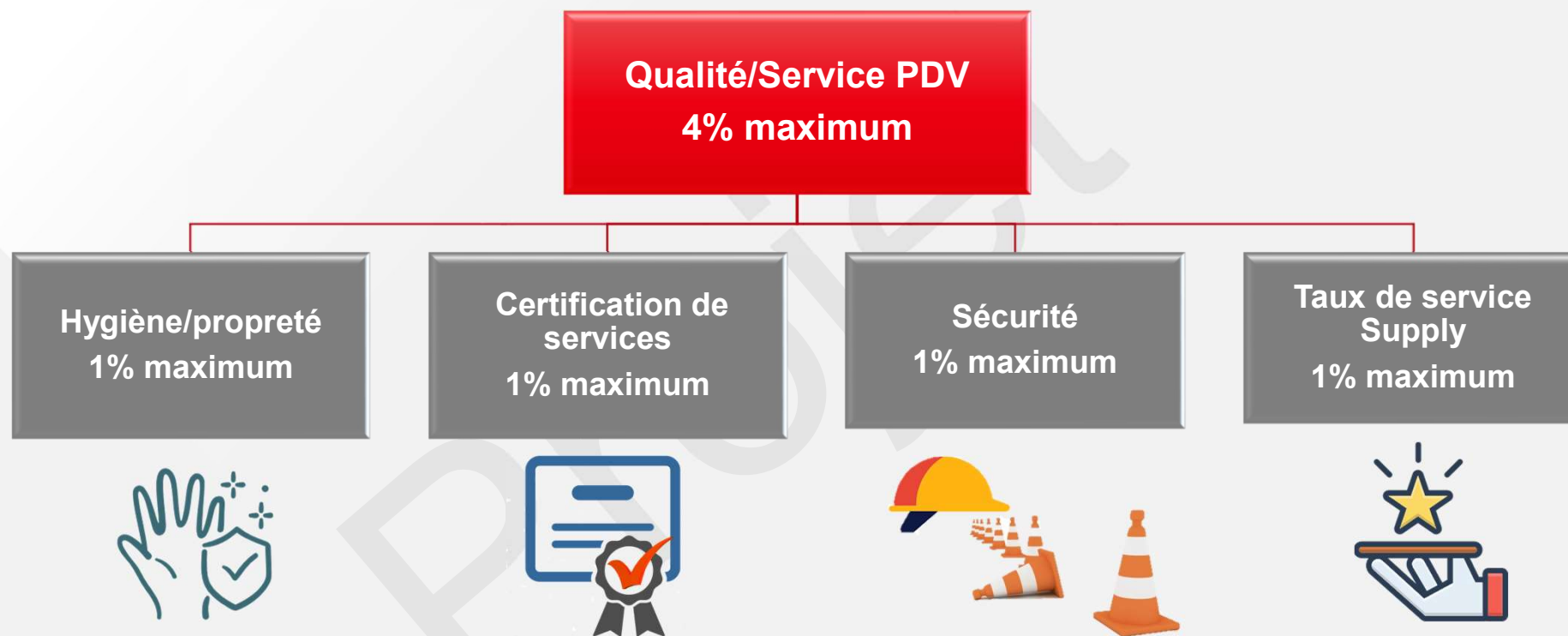
3
paliers

Prise en compte de l'amélioration par rapport à l'année précédente



Critères qualité et service PDV

4%
8,75%



Qualité et service PDV



Hygiène/propreté



Certification de services



Sécurité



80% des établissements qui ont obtenu le critère

Si le taux d'établissements ayant atteint 100% du critère est \geq à 80%	100%
Si le taux d'établissements ayant atteint 100% du critère est \geq à 75% et $<$ 80%	50%
Si le taux d'établissements ayant atteint 100% du critère est $<$ à 75%	0%



Critère : Taux de service Supply

1%
8,75%



L'objectif est d'atteindre un niveau cible en matière de taux de service Supply Chain. Le taux de Service Supply est calculé par différence avec le taux de non service :

Motifs non service supply Chain :

- Logistique (NS + Manquants)
- EIT
- Erreurs approvisionnements
- Evènements Extérieurs
- Taux de Reste à Quai
- Taux de non-fiabilité préparation



Plusieurs
paliers
d'atteinte
du critère



Pour obtenir 100%, le taux de service supply doit être supérieur ou égal à 98,60%

Si le taux de service supply est \geq à 98,60%	100%
Si le taux de service supply est $<$ à 98,60% et \geq 98 %	50%
Si le taux de service supply est $<$ à 98%	0%

Propositions de la direction – réunion du 07/04/22



Critère taux d'absentéisme de courte durée

1% / 8,75%



L'objectif est d'améliorer le taux d'absentéisme de courte durée sur l'ensemble des établissements « bases logistiques » en ciblant un taux identique pour tous.

L'absentéisme dit « de courte durée » concerne les absences de 7 jours ou moins

$$\text{Calcul du taux d'absentéisme CD} = \frac{\text{Nombre d'heures d'absences CD retenues}}{\text{Temps « dû »}}$$



Taux d'absentéisme courte durée ≤ 0,36

Plusieurs paliers d'atteinte du critère



Taux d'absentéisme courte durée ≤ à 0,36	100%
Taux d'absentéisme courte durée > 0,36 et ≤ à 0,48	50%
Taux d'absentéisme courte durée ≤ à N-1	25%

3 paliers

Prise en compte de l'amélioration par rapport à l'année précédente



Propositions de la direction – réunion du 07/04/22



**Etablissements
Prestés**

étab. prestés : critères Economiques

3,75%
/
8,75%



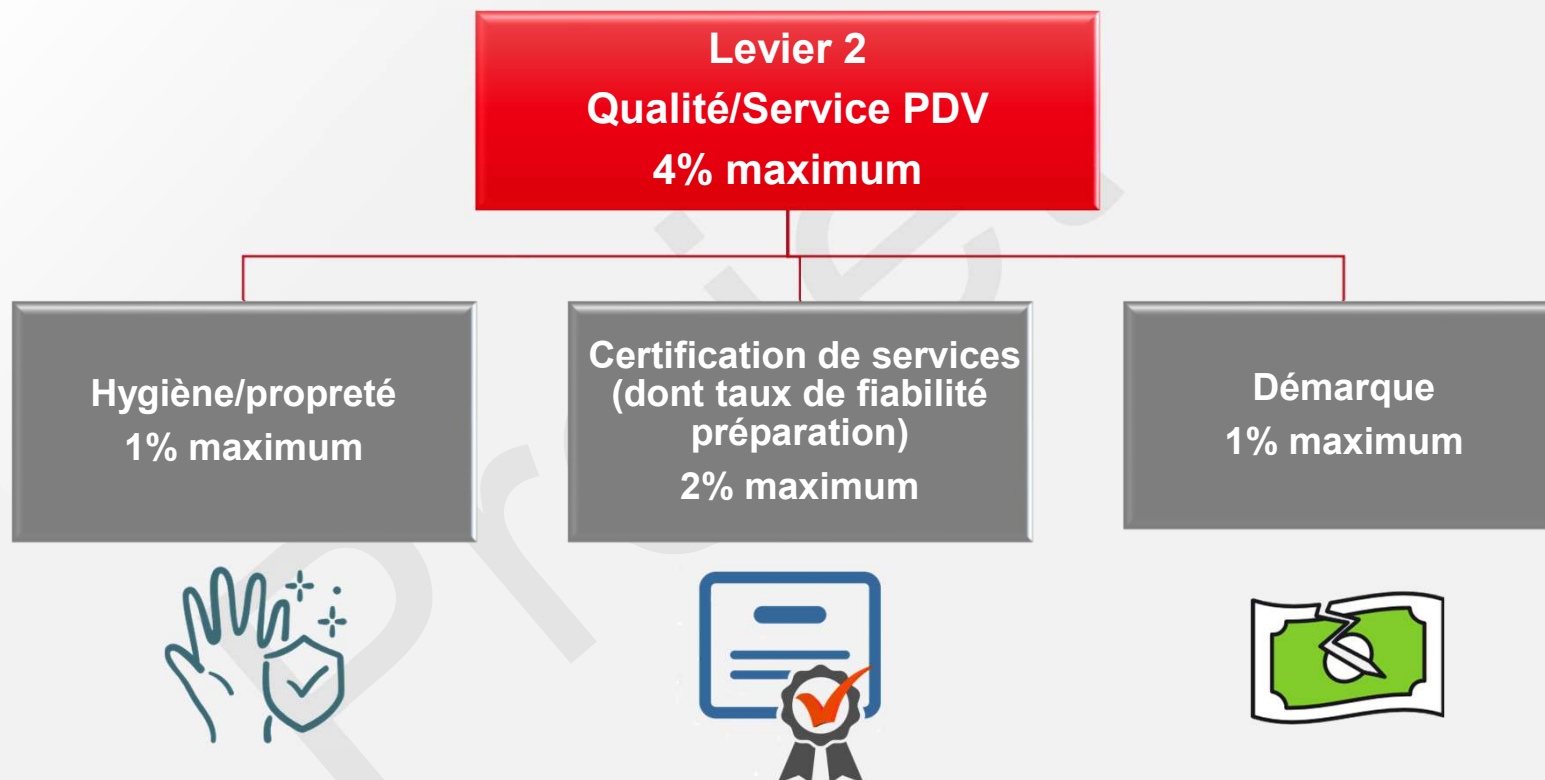
Levier 1
Résultat Economique
3.75% maximum

Coût colis total
ITM LAI
1.75% maximum

Coût colis établissement
2% maximum

étab. prestés : critères qualité et service PDV

4%
8,75%



critère social

1%
8,75%



Levier 3
Indicateur social
1% maximum

Critère Absentéisme de courte durée
1%



Critère taux d'absentéisme de courte durée

1% / 8,75%



L'objectif est d'améliorer le taux d'absentéisme de courte durée sur l'ensemble des établissements prestés en ciblant un taux identique pour tous.

L'absentéisme dit « de courte durée » concerne les absences de 7 jours ou moins

$$\text{Calcul du taux d'absentéisme CD} = \frac{\text{Nombre d'heures d'absences CD retenues}}{\text{Temps « dû »}}$$



Plusieurs paliers d'atteinte du critère



Taux d'absentéisme courte durée ≤ 0,30

Taux d'absentéisme courte durée ≤ à 0,36	100%	1%
Taux d'absentéisme courte durée > 0,36 et < 0,48	50%	0,5%
Taux d'absentéisme courte durée ≤ à N-1	25%	0,25%

3 paliers

Prise en compte de l'amélioration par rapport à l'année précédente



étab. prestés : appréciation des critères



Calcul des résultats lorsqu'il y a plusieurs entrepôt (exemple : VSD/Moissy/PMS):

Coût colis local : total des charges des entrepôts / total des volumes des entrepôt

Qualité : moyenne des résultats obtenus aux audits

Social : salarié sur la même structure juridique

Projet